

FÉVRIER 2026

# **Evaluation à mi-parcours du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM)**



**Etude réalisée par BL évolution :**

- Alexandra Watier, [alexandra.watier@bl-evolution.com](mailto:alexandra.watier@bl-evolution.com)
- Alicia Clamagirand, [alicia.clamagirand@bl-evolution.com](mailto:alicia.clamagirand@bl-evolution.com)



# Sommaire

<b>1. Contexte</b>	<a href="#"><u>Page 3</u></a>
• Le PCAET de la CCAVM	Page 5
• Méthodologie et objectifs de l'évaluation à mi-parcours	Page 6
<b>2. Suivi des objectifs territoriaux fixés dans le PCAET</b>	<a href="#"><u>Page 8</u></a>
• Consommation d'énergie	Page 9
• Emissions de GES	Page 11
• Production d'énergies renouvelables (EnR)	Page 13
• Polluants atmosphériques	Page 16
• Conclusion	Page 17
<b>3. Bilan des actions menées contribuant aux objectifs du PCAET</b>	<a href="#"><u>Page 20</u></a>
• Bilan synthétique par axe du PCAET	Page 22
• Conclusion	Page 29
<b>4. Bilan transversal</b>	<a href="#"><u>Page 30</u></a>
• Perception de la dynamique territoriale	Page 31
• Perception des moyens nécessaires et disponibles au sein de la CCAVM	Page 32
• Suivi et gouvernance	Page 33
• Zoom sur la perception du PCAET par les communes	Page 34
<b>5. Conclusion et pistes d'amélioration</b>	<a href="#"><u>Page 36</u></a>
<b>6. Synthèse des entretiens avec les partenaires</b>	<a href="#"><u>Page 39</u></a>

**CONTEXTE**

**01**

# Glossaire

- AAP : Appel à projets
- AMI : Appel à manifestation d'intérêt
- CCAVM : Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- GES : Gaz à effet de serre
- PAT : Plan Alimentaire Territorial
- PDME : Plan de mobilité employeur
- PDMS : Plan de Déplacement des Mobilités Scolaires
- PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- PETR du Pays Avallonnais : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais
- PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
- PNR du Morvan : Parc Naturel Régional du Morvan
- PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- PV : Photovoltaïque
- SDC : Schéma Directeur Cyclable
- SDIE : Schéma Directeur Immobilier et Énergétique
- SDEY : Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne
- SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

# Le PCAET de la CCAVM

Le Plan Climat-Air-Energie (PCAET) de la CCAVM a été approuvé à l'unanimité au Conseil communautaire du 17 mai 2021, faisant suite à une période d'élaboration impliquant les élus et les acteurs du territoire, en particulier le Club climat, en partenariat avec le SDEY.

Cette feuille de route a défini les objectifs locaux suivants :

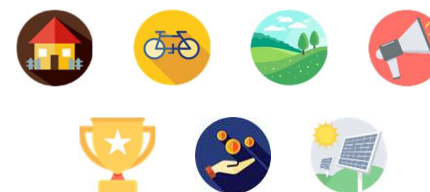
- **-29% de la consommation d'énergie** finale en 2030 par rapport à 2015 et -57% en 2050,
- **-40% d'émissions de GES en 2030** par rapport à 2015 et -66% en 2050,
- **36% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale** en 2030 et 72% en 2050.

Pour réaliser ces objectifs, la collectivité a défini **33 actions**, dont 19 actions stratégiques et prioritaires et 19 actions disponibles dans une logique d'opportunité.

Concernant les émissions de polluants atmosphériques, le dossier PCAET indique qu'aucun objectif chiffré n'a été fixé dans la stratégie du PCAET compte tenu des difficultés à mesurer les émissions des polluants atmosphériques.

Ces actions sont regroupées en 7 axes :

- Mettre les **enjeux Climat-Air-Energie** au cœur du territoire,
- **Sensibiliser et accompagner les habitants**, dans la réhabilitation de leur logement et les économies d'énergie au quotidien,
- **Développer une stratégie agricole et alimentaire** territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie,
- **Renforcer l'attractivité du territoire** en développant les alternatives à la voiture individuelle,
- **Embarquer les acteurs économiques** dans la transition écologique de leur territoire,
- **Développer les énergies renouvelables**,
- **Transformer la Communauté de Communes** et les communes en administrations exemplaires.



## Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

En application de l'article R.229-51 du code de l'environnement, le **PCAET doit être mis à jour tous les 6 ans et faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours au bout de 3 ans**, qui est mis à la disposition du public, sans pour autant en préciser les modalités :

*« IV – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu à l'article L. 222-1, ceux du schéma d'aménagement régional prévu à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales et ceux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-1 du même code. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. ».*

L'évaluation à mi-parcours du PCAET constitue donc un **point d'étape réglementaire** pour le PCAET 2021-2027. Elle permet :

1. De faire le **point sur les évolutions observées** à l'échelle du territoire sur les enjeux climat-air-énergie,
2. De réaliser le **bilan de la mise en œuvre des actions du PCAET** depuis son approbation jusqu'à maintenant (2021 à 2025) :
  - À noter que les actions du Plan Climat n'ont pas été suivies précisément, notamment faute d'animation dédiée. **Le bilan proposé ici est donc réalisé par axe du PCAET**, dans une optique territoriale,
  - En parallèle, la collectivité s'est engagée dans une **démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)** qui permet d'établir un état des lieux d'ensemble de ses actions en matière de transition écologique climat-air-énergie, en dehors du cadre strict du PCAET. Cela permet donc une approche complémentaire à l'évaluation à mi-parcours.
3. D'identifier des **pistes d'améliorations** et d'engager le réajustement de la feuille de route sur le reste de la mise en œuvre du PCAET.

# Méthodologie de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours a été réalisée entre septembre et décembre 2025.

Elle s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **Analyse des documents de la collectivité** (rapports d'activités) afin d'identifier les avancées du PCAET,
- **Actualisation des trajectoires climat-air-énergie** à partir des données les plus récentes,
- **Réalisation de 7 entretiens avec les partenaires clés du PCAET** de la CCAVM : le PETR du Pays Avallonnais, le Parc naturel régional du Morvan, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY), la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne,
- **Réalisation d'une dizaine d'entretiens avec les services et élus** de la CCAVM sur différentes thématiques : gouvernance, patrimoine bâti, gestion des déchets, communication, crèches, enjeux énergie-climat dans le PLUi, finances et moyens, fiches de postes et formation des agents, tourisme, mobilités et énergies renouvelables,
- **Diffusion et analyse d'un questionnaire** auprès des communes,
- **Identification des pistes d'amélioration** pour réajuster la feuille de route du PCAET et anticiper la révision de celui-ci.

## Zoom sur les données territoriales utilisées

- Les données territoriales utilisées dans ce bilan sont issues de **l'observatoire régional ORECA** (Observatoire Régional et territorial Energie Climat Air), à travers la plateforme en ligne OPTTEER (Observation et Prospective Energétique à l'Echelle Régionale).
- Le jeu de données utilisé correspond aux années 2008, 2010, 2012, 2014, 2016, 2018, 2020 et 2022. Il s'agit des **données les plus récentes mises à disposition** par l'observatoire à la date de réalisation de ce bilan à mi-parcours.
- La stratégie territoriale du PCAET de la CCAVM définit des objectifs de réduction des émissions de GES et de réduction des consommations d'énergie par rapport à l'année de référence 2015.
- Ce choix a été effectué afin d'assurer la cohérence avec les documents de planification nationaux et régionaux (SNBC, LTECV).
- Pour la mise à jour des trajectoires, les données de 2015 n'étant pas disponibles dans les données OPTTEER, cette année de référence a été estimée par interpolation entre les données 2014 et 2016.
- Les données utilisées pour l'industrie manufacturière, le résidentiel et le tertiaire sont corrigées des variations climatiques. Cela permet d'évaluer l'évolution réelle de la consommation indépendamment des aléas météorologiques.

# **SUIVI DES OBJECTIFS TERRITORIAUX**

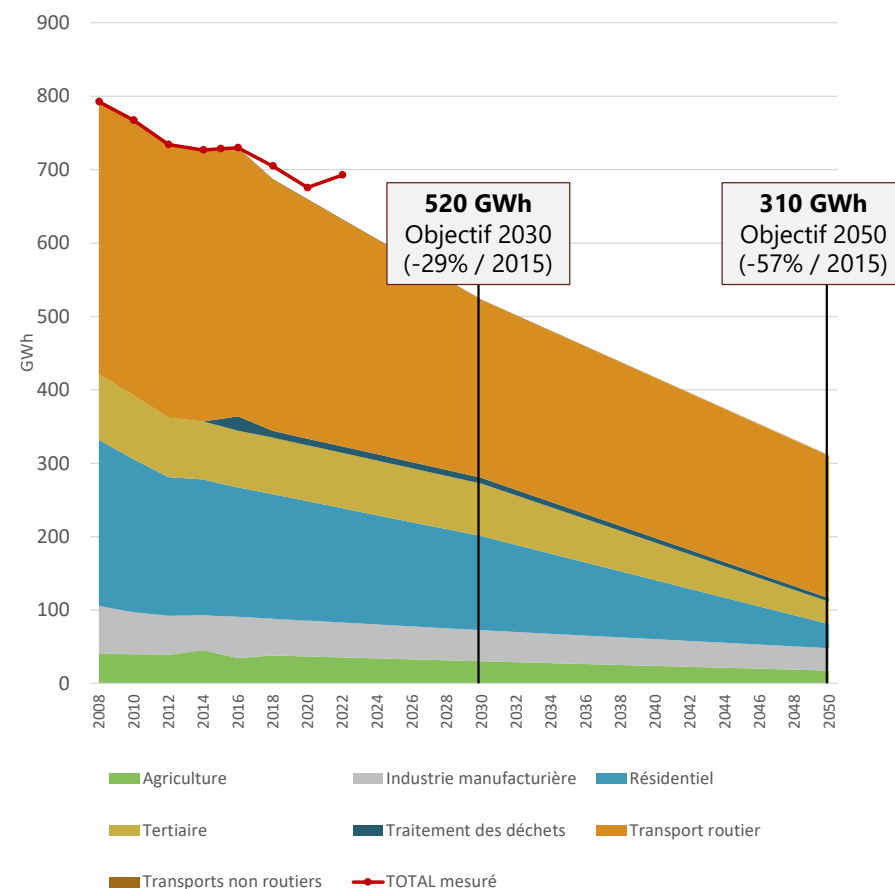
# **02**

# Trajectoire de consommation d'énergie : une tendance à la baisse à renforcer

## Des consommations d'énergie au-dessus du rythme attendu

- Le graphique ci-contre présente la **trajectoire comparative** d'évolution des consommations d'énergie mesurées (ligne à points) et théoriques (aires empilées).
- Les années 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 étant antérieures au PCAET, aucun objectif de réduction n'était encore fixé. Les valeurs mesurées et théoriques sont donc identiques pour ces années.
- A partir de l'année 2018, la trajectoire théorique correspond à la consommation d'énergie attendue pour respecter les objectifs 2030 et 2050 du PCAET, fixés par rapport à l'année 2015.
- Entre 2018 et 2020, les consommations d'énergie enregistrent une baisse par rapport à 2016, mais demeurent supérieures à la trajectoire de réduction nécessaire pour atteindre les objectifs 2030 et 2050 du PCAET.
- La **baisse constatée en 2020** peut s'expliquer du fait de la crise sanitaire, ayant occasionné une diminution contrainte des consommations énergétiques, notamment en matière de transports, d'industrie et dans le secteur tertiaire.
- **En 2022, les consommations d'énergie repartent à la hausse**, bien que restant légèrement en dessous du niveau de 2018.
- **Au global, entre 2008 et 2022 (-1,0%/an)**, l'évolution des consommations d'énergie mesurée n'est **pas à la hauteur de la trajectoire nécessaire** pour atteindre les objectifs 2030 et 2050.

Evolution des consommations d'énergie observée entre 2008 et 2016 - Objectifs du PCAET entre 2018 et 2050



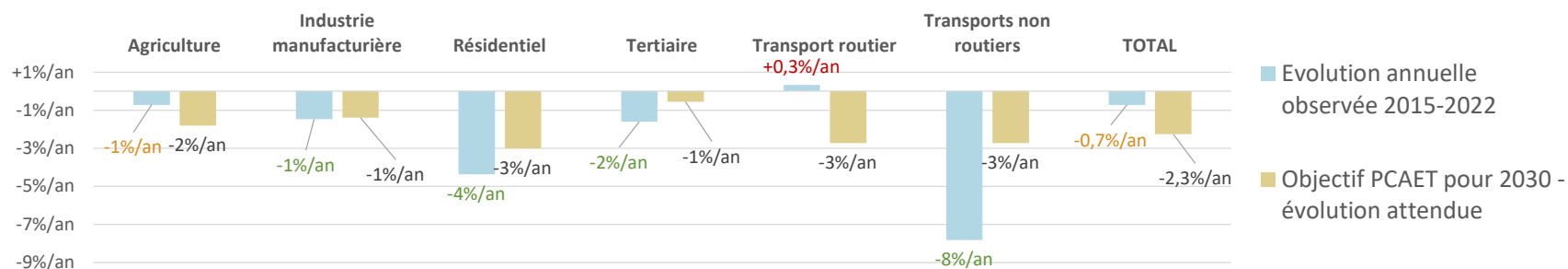
# Consommation d'énergie : des évolutions hétérogènes selon les secteurs

## Le secteur du bâti en avance sur l'atteinte de l'objectif 2030 du PCAET, les transports routiers en retard

- Le PCAET fixe un objectif global de réduction des consommations d'énergie de 29% en 2030 par rapport à 2015, décliné en **objectifs spécifiques pour chaque secteur d'activité**. L'évolution des consommations d'énergie du territoire entre 2015 et 2022 a donc été analysée secteur par secteur, **afin d'évaluer si le rythme de réduction engagé est compatible avec les trajectoires fixées**.
- Pour atteindre la cible globale du PCAET, une baisse moyenne de 2,3% par an est nécessaire. Entre 2015 et 2022, la consommation d'énergie a enregistré une baisse moyenne de 0,7%/an, **une trajectoire en-deçà des objectifs fixés**.
- La baisse globale des consommations d'énergie observée **provient principalement du secteur résidentiel**, qui réduit sa consommation à un rythme supérieur à celui fixé par le PCAET. Le secteur tertiaire suit une tendance similaire.
- L'industrie** affiche également une **évolution à la baisse, conforme à l'évolution attendue** pour atteindre la cible 2030.
- La **consommation du secteur agricole diminue**, mais reste légèrement inférieure à l'objectif fixé pour 2030.
- Enfin, seuls les **transports routiers** ont vu leur **consommation d'énergie légèrement augmenter** entre 2015 et 2022.
- À noter que le secteur des transports non routiers représente une part négligeable des consommations énergétiques.

Secteur	Objectif 2030 / 2015	Evolution 2015-2022
Agriculture	-24%	-5%
Industrie	-19%	-10%
Résidentiel	-29%	-27%
Tertiaire	-8%	-11%
Transports	-34%	+2%
Total	-29%	-5%

Dynamique d'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie du PCAET pour 2030

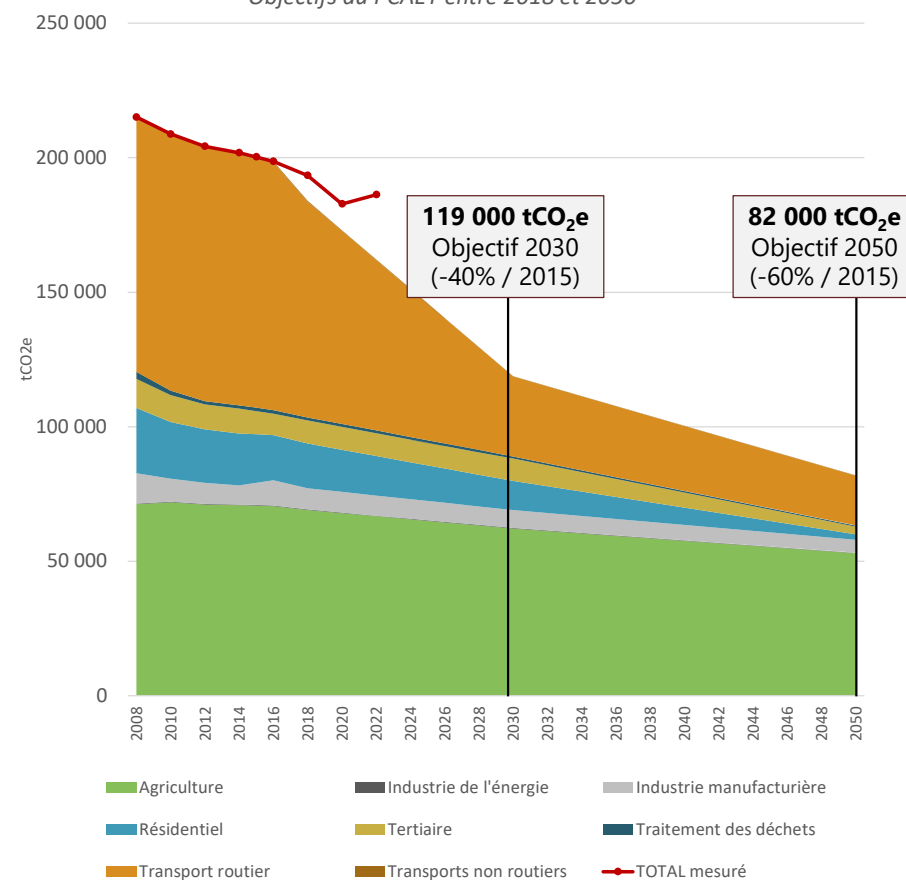


# Trajectoire des émissions de GES : une tendance à la baisse à renforcer

## Des émissions de GES au-dessus du rythme attendu

- Le graphique ci-contre présente la **trajectoire comparative** d'évolution des émissions de GES mesurées (ligne à points) et théoriques (aires empilées).
- Les années 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 étant antérieures au PCAET, aucun objectif de réduction n'était encore fixé. Les valeurs mesurées et théoriques sont donc identiques pour ces années.
- A partir de l'année 2018, la trajectoire théorique correspond à l'évolution des émissions de GES attendue pour respecter les objectifs 2030 et 2050 du PCAET, fixés par rapport à l'année 2015.
- Entre 2018 et 2020, les émissions de GES enregistrent une baisse par rapport à 2016, mais demeurent supérieures à la trajectoire de réduction nécessaire pour atteindre les objectifs 2030 et 2050 du PCAET.
- Comme pour les consommations d'énergie, la **baisse constatée en 2020** peut s'expliquer du fait de la crise sanitaire, ayant occasionné une diminution des activités.
- **En 2022, les émissions de GES repartent à la hausse**, bien que restant légèrement en dessous du niveau de 2018.
- Au global, entre 2008 et 2022 (-1,0%/an), l'évolution des émissions de GES mesurée n'est **pas à la hauteur de la trajectoire nécessaire** pour atteindre les objectifs 2030 et 2050.

Evolution des émissions de GES observée entre 2008 et 2016 - Objectifs du PCAET entre 2018 et 2050



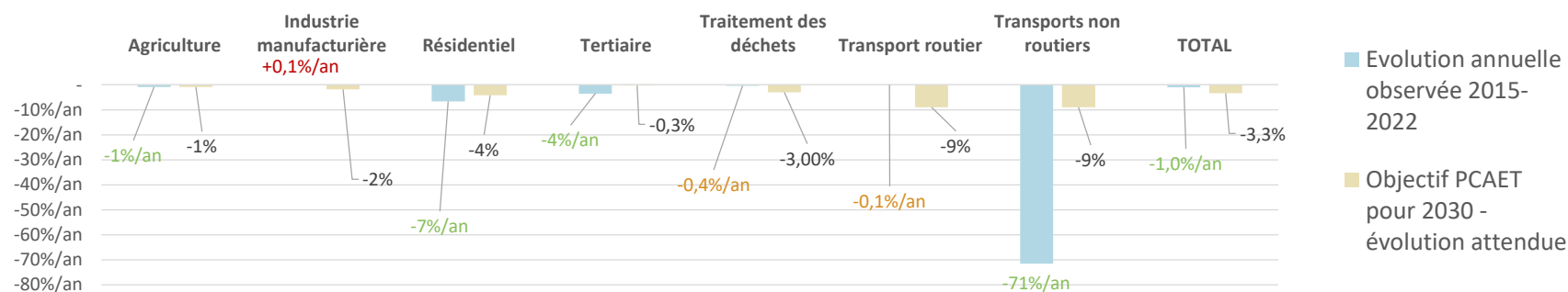
# Emissions de GES : des évolutions hétérogènes selon les secteurs

## Le secteur du bâti en avance sur l'atteinte de l'objectif 2030 du PCAET, les transports routiers en retard

- Le PCAET fixe un objectif global de réduction des émissions de GES de 40% en 2030 par rapport à 2015, décliné en **objectifs spécifiques pour chaque secteur d'activité**. L'évolution des émissions de GES du territoire entre 2015 et 2022 a donc été analysée secteur par secteur, afin d'évaluer si le rythme de réduction engagé est compatible avec les trajectoires fixées.
- Pour atteindre la cible globale du PCAET, une baisse moyenne de 3,3% par an est nécessaire. Entre 2015 et 2022, les émissions de GES ont enregistré une baisse moyenne de 1,0%/an, une trajectoire en-deçà des objectifs fixés.
- La baisse des émissions de GES observée **provient principalement du résidentiel**, qui réduit ses émissions à un rythme supérieur à celui fixé par le PCAET. Le secteur tertiaire suit une tendance similaire.
- Le secteur de **l'agriculture** affiche une évolution à la baisse, conforme à l'évolution attendue pour atteindre la cible 2030.
- Enfin, les émissions des **transports routiers et de l'industrie**, quasi stables sur la période, sont en retard sur l'atteinte de l'objectif.
- Les autres secteurs (déchets et transports non routiers) représentent des volumes d'émission de GES très faibles.

Secteur	Objectif 2030 / 2015	Evolution 2015-2022
Agriculture	-12%	-6%
Industrie	-19%	+1%
Résidentiel	-40%	-38%
Tertiaire	-4%	-22%
Transports	-68%	-1%
Total	-40%	-7%

Dynamique d'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES du PCAET pour 2030

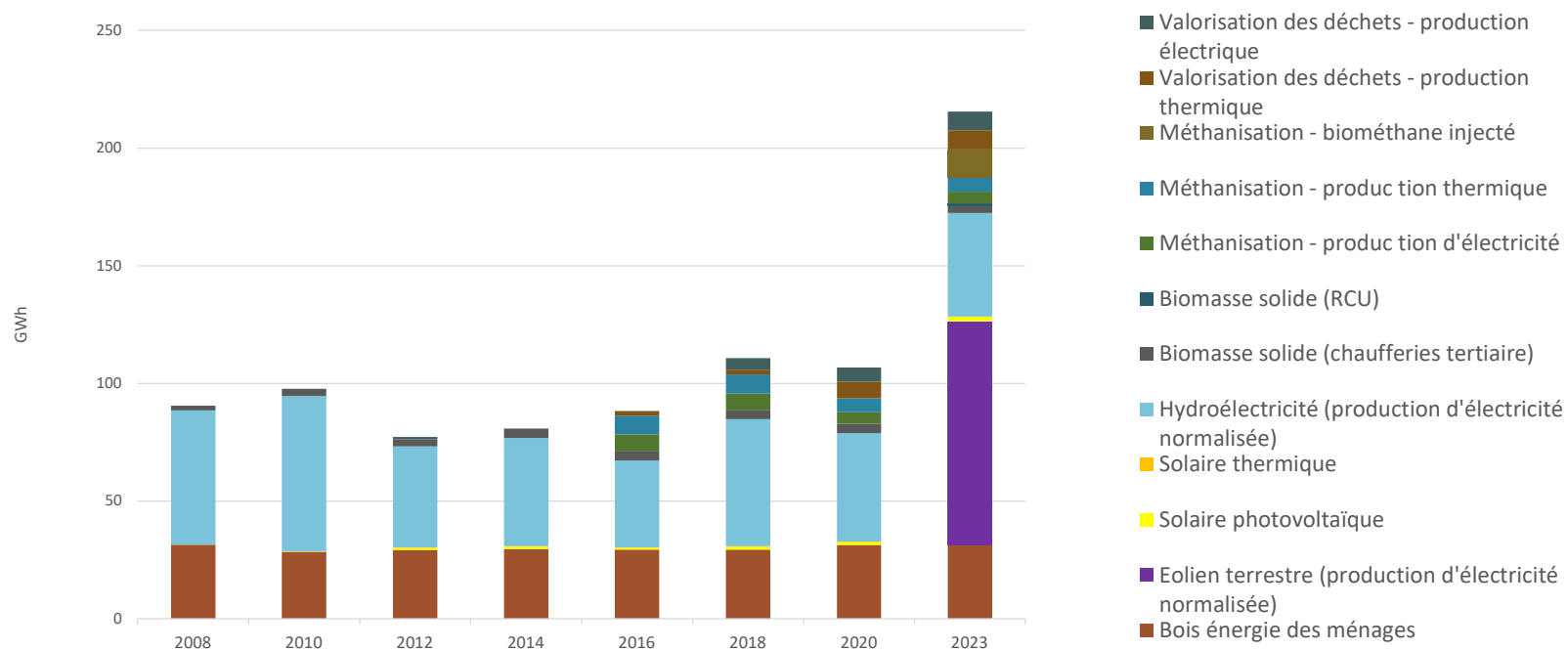


# Une production d'énergie renouvelable en croissance

## Une production d'énergie renouvelable multipliée par 2 entre 2008 et 2023

- En 2023, la production locale d'énergie renouvelable s'élève à **215 GWh**.
- Cette production est en premier lieu issue de **l'éolien terrestre** (44%), puis de **l'hydroélectricité** (21%), du bois-énergie (15%), de la méthanisation (11%), et enfin de la valorisation des déchets (8%). La biomasse solide (1%) et le solaire demeurent encore marginaux (1%).

Evolution de la production d'énergies renouvelables sur la CCAVM entre 2008 et 2023



## Production d'énergie renouvelable : une dynamique globale au-delà des attentes du PCAET

### Objectif 2030 déjà atteint en volume global, mais un déséquilibre selon les filières

- En 2023, la production locale d'énergie renouvelable s'élève à 215 GWh. Le territoire a donc déjà dépassé l'objectif 2030 fixé à 179 GWh.
- Le tableau ci-contre présente les objectifs par filière du PCAET comparés à la production observée en 2023 :
- **Eolien** (95 GWh) : très au-delà de la cible 2030 (24 GWh). Plusieurs projets éoliens sont en effet entrés en service après l'année 2020 : la ferme éolienne d'Arcy-Précy ; le parc éolien de terre plaine à Cussy-les-Forges et le parc éolien de Thory,
- **Hydraulique** (44 GWh en 2023) : production déjà au niveau de l'objectif 2030 et 2050 (40 GWh),
- **Méthanisation** (23 GWh en 2023) : les différents usages (électricité, chaleur, biométhane) atteignent déjà la cible 2030 (21 GWh),
- Les **marges de progrès** du territoire concernent surtout le solaire, la géothermie et le bois-énergie.

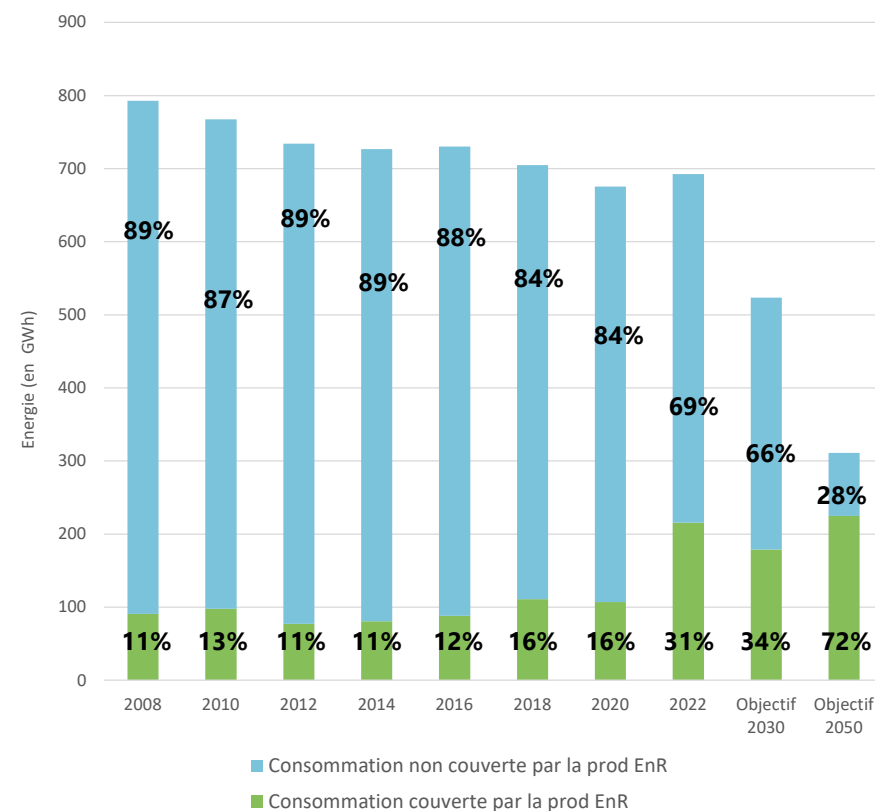
Filière	Production en 2023 (GWh)	Objectif 2030 (GWh)	Objectif 2050 (GWh)
Biomasse solide (Chaufferies tertiaires) dont bois-énergie	3	<i>Objectif global pour le bois-énergie : 65</i>	<i>Objectif global pour le bois-énergie : 85</i>
Biomasse solide (RCU) dont bois-énergie	1		
Bois énergie des ménages	31		
Hydraulique	44	40	40
Méthanisation – électricité	5	<i>Objectif global pour la méthanisation : 21</i>	<i>Objectif global pour la méthanisation : 30</i>
Méthanisation – chaleur	6		
Méthanisation – biométhane injecté	12		
Eolien	95	24	25
Solaire PV	1,8	19	23
Aérothermie / Géothermie	0	5	13
Solaire thermique	0,22	3	7
Déchets (chaleur)	8	2	2
Déchets (électricité)	8	<i>Pas d'objectif</i>	<i>Pas d'objectif</i>
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>179</b>	<b>225</b>

## Production d'énergie renouvelable : une dynamique globale au-delà des attentes du PCAET

### Une couverture théorique de 31% des besoins énergétiques du territoire

- La stratégie du PCAET fixait pour 2030 un objectif de 179 GWh de production d'EnR, pour une consommation totale d'énergie finale de 520 GWh, soit une couverture théorique de 34 % des besoins énergétiques du territoire.
- **En 2023, la production d'énergies renouvelables (EnR) représentait 31 % de la consommation d'énergie finale de la CCAVM\***, un niveau qui rapproche déjà le territoire de son objectif fixé pour 2030.
- **Remarque** : le niveau d'autonomie énergétique virtuel ne doit pas être confondu avec la part d'EnR dans la consommation finale du territoire. Pour rappel, d'ici 2030, l'Etat a fixé un objectif de 33% de part d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation énergétique finale (38% chaleur, 40% électricité et 15% carburant).

Comparaison de la consommation d'énergie et de la production d'EnR locale (GWh)



# Polluants atmosphériques : quelques notions préalables



## Les différents polluants

- La pollution de l'air désigne l'ensemble des gaz et particules en suspension, présents dans l'atmosphère intérieure ou extérieure, qui peuvent nuire à la santé humaine et à l'environnement.
- Dans un Plan Climat, les polluants pris en compte sont ceux visés par l'arrêté relatif au plan climat-air-énergie territorial du 28 juin 2016 : le dioxyde de soufre (**SO<sub>2</sub>**), les oxydes d'azote (**NO<sub>x</sub>**), les particules fines (**PM<sub>10</sub>** et **PM<sub>2,5</sub>**), l'ammoniac (**NH<sub>3</sub>**) et les composés organiques volatils non méthaniques (**COVNM**). Le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2020 et 2030 (par rapport à 2005). Sont concernés par ces objectifs : le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils non méthaniques, l'ammoniac et les particules fines PM<sub>2,5</sub>.

## Zoom sur les polluants réglementaires

- Les **particules fines**, correspondent à des entités solides composés d'un mélange de composés chimiques variés. On distingue les PM<sub>10</sub>, dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres et qui pénètrent dans les voies respiratoires, et les PM<sub>2,5</sub>, plus fines encore, capables d'atteindre les zones profondes du poumon, jusqu'aux alvéoles, et associées à des effets sanitaires plus sévères.

- Les **composés organiques volatils non méthaniques** regroupent de nombreuses substances, qui peuvent être d'origine naturelle ou anthropique. Les plus connus sont le butane, le toluène, l'éthanol, l'acétone et le benzène. Ces composés sont très utilisés dans les secteurs industriels, notamment comme solvants dans les peintures, encres ou produits de nettoyage. Certains comme le benzène et le benzo-(a)pyrène sont considérés comme cancérogènes.
- Les **oxydes d'azote** comprennent essentiellement le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Lorsqu'il s'oxyde, le NO est lui-même un précurseur du NO<sub>2</sub>. Les oxydes d'azote contribuent à la formation de pluie acides et à l'eutrophisation des sols. Ces polluants sont principalement émis lors de la combustion : pour le chauffage, la production d'électricité, ou dans les moteurs thermiques des véhicules et des bateaux.
- **L'ammoniac** est principalement issu des pratiques agricoles, en particulier de l'élevage et de l'utilisation d'engrais azotés. Il s'agit d'un gaz incolore et irritant, d'odeur piquante à faible dose. Par ailleurs, il s'agit de l'un des principaux précurseurs de particules fines. A des niveaux d'exposition élevés, son inhalation devient toxique.
- **Le dioxyde de soufre** est un gaz est majoritairement émis lors de la combustion des combustibles fossiles. Il est aussi libéré par certaines activités industrielles (production d'acide sulfurique, production de pâte à papier, raffinage du pétrole). Ce gaz peut provoquer toux, difficultés respiratoires et symptômes asthmatiques. La réaction avec l'eau produit de l'acide sulfurique, principal composant des pluies acides à l'origine de phénomènes de déforestation.

# Polluants atmosphériques : quelques notions préalables

## Les conséquences sur la santé

- La pollution atmosphérique est la **3ème cause de mortalité en France**. Bien que le sujet soit principalement abordé lors de pics de pollution ou de pollutions visibles comme les fumées, les impacts les plus importants sont liés aux **expositions chroniques aux polluants atmosphériques** (exposition persistante se produisant sur une longue période).
- Selon l'analyse de l'Agence Européenne de l'Environnement (AAE) dans son évaluation «Qualité de l'air en Europe 2022» : « en 2020, **96% de la population urbaine de l'UE était exposée à des concentrations de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) supérieures au seuil préconisé dans les lignes directrices de l'OMS** ».
- En France, la dernière publication de Santé Publique France (SpF) en 2020 sur la période 2016-2019 estime que chaque année, **environ « 40 000 décès seraient attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines (PM<sub>2,5</sub>) »**. En moyenne, **l'exposition aux PM<sub>2,5</sub> entraîne, pour ces mêmes personnes, une perte d'espérance de vie de près de 8 mois** (SpF).
- La publication souligne également les bénéfices du confinement du printemps 2020 sur la santé. La diminution des niveaux de pollution lors de cette période est à l'origine d'environ 2300 décès évités.

## Les conséquences sur l'environnement

- Les polluants atmosphériques **dégradent également l'environnement, en milieu rural comme urbain**. Ils participent à la corrosion du bâti, et au noircissement des façades. Ils peuvent aussi contaminer les sols et l'eau, ou encore les pluies en créant des pluies acides. Ils ont aussi des impacts sur la faune et la flore locale.

## Des pertes économiques pour la société

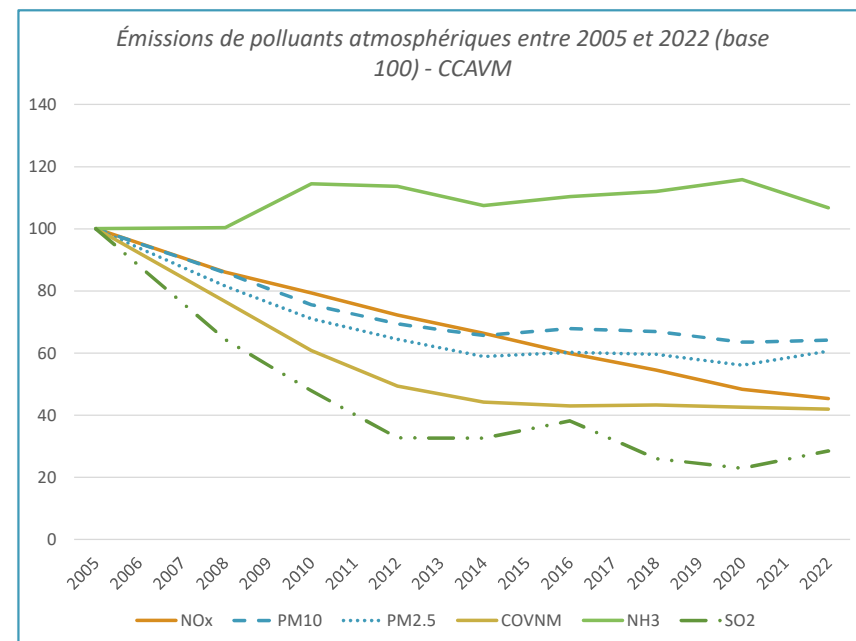
- Le dernier enjeu lié à la qualité de l'air est financier. Les coûts sont de trois types : sanitaires, non sanitaires et juridiques. Les coûts sanitaires sont liés aux sommes dépensées pour soigner les personnes malades, mais aussi aux pertes liées à l'absentéisme au travail. Les coûts non sanitaires sont liés aux coûts d'entretiens des bâtiments, aux pertes de biodiversité et aux pertes de rendement agricole (notamment avec l'ozone).

Sources : [Pollution de l'air ambiant : nouvelles estimations de son impact sur la santé des Français](#), Santé Publique France, avril 2021 ; « [Qualité de l'air en Europe en 2022](#) », Agence Européenne de l'Environnement, 2023 ; [Pollution de l'air : le Conseil d'État condamne l'État à payer deux astreintes de 5 millions d'euros](#), Conseil d'Etat, Novembre 2023

## Polluants atmosphériques : des dynamiques favorables pour la plupart des polluants

### Respect des objectifs du PREPA, hormis pour l'ammoniac

- Aucun objectif chiffré n'a été fixé dans la stratégie du PCAET. Toutefois, l'évolution des émissions des principaux polluants atmosphériques sur le territoire de la CCAVM a été analysée afin d'être comparée aux objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).
- Le PREPA fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2020 et 2030, par rapport à 2005.
- L'année 2005 n'étant pas disponible dans le jeu de données fourni par OPTÉER, une estimation de celle-ci a été réalisée à partir de l'évolution historique des émissions françaises par secteur.
- **En 2020, l'ensemble des polluants respectaient le PREPA, à l'exception de l'ammoniac**, dont les émissions étaient en hausse. À noter que sur la période 2020-2022, la tendance observée montre une diminution de 8% des émissions d'ammoniac.



	NOx	PM <sub>10</sub>	PM <sub>2.5</sub>	COVNM	NH <sub>3</sub>	SO <sub>2</sub>
Emissions (tonnes) en 2005	1 052	279	178	536	427	42
Emissions (tonnes) en 2020	508	177	100	228	494	10
Variation observée 2020 / 2005	-52%	-37%	-44%	-57%	+16%	-77%
Objectif PREPA 2020 / 2005	-50%	Pas d'objectif	-27%	-43%	-4%	-55%

# Conclusion

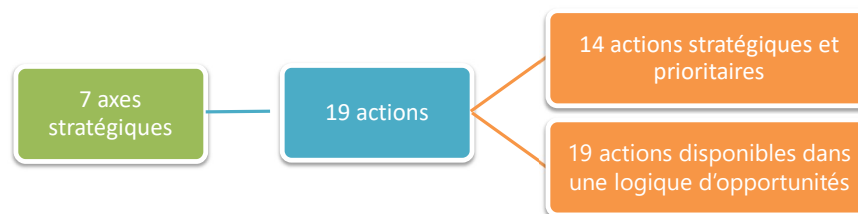
- Entre 2008 et 2022, l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) reste insuffisante au regard de la trajectoire nécessaire pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 et 2050.
- La baisse observée des consommations d'énergie et des émissions de GES provient principalement du **secteur résidentiel**.
- Le secteur des **transports routiers connaît des retards significatifs** sur ses objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES, **ce qui en fait un enjeu prioritaire** compte tenu de son poids dans l'état des lieux climat-énergie (54% des consommations d'énergie et 49% des émissions de gaz à effet de serre en 2022).
- Le territoire affiche une **dynamique très positive sur les énergies renouvelables**, du fait de la mise en service de plusieurs parcs éoliens depuis 2020.
- Cette progression notable des EnR ne doit toutefois pas faire oublier **l'enjeu essentiel de la sobriété énergétique** : si la CCAVM est en avance concernant ses objectifs de développement des EnR, la priorité doit surtout être donnée à la réduction des consommations d'énergie, domaine dans lequel le territoire doit encore renforcer ses efforts.
- Concernant la qualité de l'air, la dynamique de réduction sur la plupart des polluants est positive, seul l'ammoniac demeure un enjeu pour le territoire compte tenu de son contexte agricole.

**BILAN DES ACTIONS MENÉES  
CONTRIBUANT AUX OBJECTIFS DU PCAET**

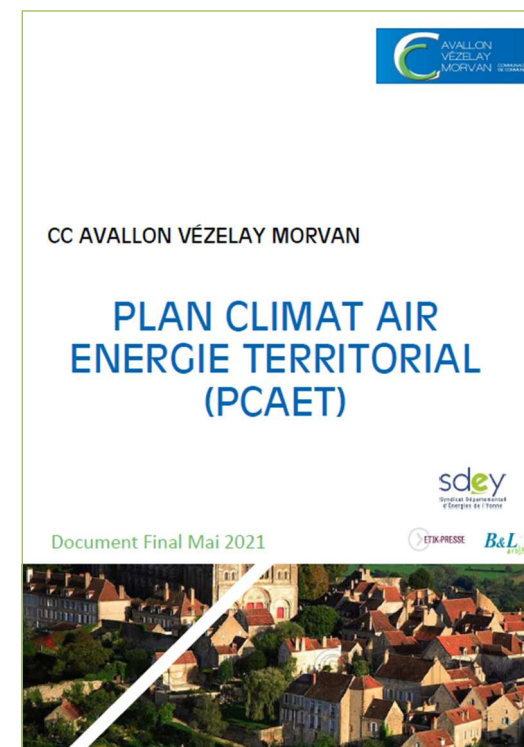
**03**

# Préambule

- Pour rappel, le PCAET est découpé en **7 axes**, eux-mêmes se déclinant en **33 actions**.



- Pour le bilan à mi-parcours, des **entretiens internes et externes** ont été menés pour connaître l'état d'avancement du PCAET, les freins identifiés et les perspectives.
- Les pages suivantes présentent un **bilan synthétique par axe du PCAET**. Les **données disponibles étaient limitées pour produire une analyse fine** de l'ensemble des actions menées. Toutefois, lorsque des données d'avancement par action ont pu être collectées, celles-ci sont reportées dans les pages suivantes.





## Bilan axe 1 – Mettre les enjeux Climat Air Energie au cœur du territoire

Actions de l'axe	Principales actions menées contribuant aux objectifs de cet axe	Actions programmées	Perspectives pour la CCAVM
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1 : Animer, suivre et évaluer le PCAET.</li> <li>• Action 2 : Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET.</li> <li>• Action 3 : Penser globalement la transition énergétique, comme un projet de territoire et un projet citoyen.</li> <li>• Action 4 : Sensibiliser les jeunes dans le milieu scolaire.</li> <li>• Action 5 : Renforcer la résilience du territoire en matière d'eau potable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>poste de chargé de mission « communication »</b> depuis 2023 (refonte de la charte graphique de la CCAVM, magazine communautaire, plan média sur l'année, appli Intramuros...).</li> <li>• Définition d'objectifs dans le PCAET.</li> <li>• Évaluation à mi-parcours du PCAET.</li> <li>• Engagement dans la <b>démarche de l'ADEME Territoire Engagé Transition Écologique</b>.</li> <li>• <b>Projet PAL-Acter avec Atmo BFC</b> (campagne de mesures à différents endroits du territoire afin d'identifier les enjeux de qualité de l'air locaux).</li> <li>• Un <b>Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)</b> qui protège les espaces naturels et agricoles, qui a incité à la densification auprès des gares, et qui contient des prescriptions et recommandations environnementales (gestion de l'eau, orientation des bâtiments, mobilité...).</li> <li>• Un Plan local de mobilité (PdMS).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage et suivi du PCAET.</li> <li>• Pilotage et suivi du PdMs.</li> <li>• Pilotage et suivi du PLUi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les révisions / modifications du PLUi : intégrer les sujets de la récupération eaux de pluie et des toitures blanches, revoir les règles des panneaux photovoltaïques sur les logements pour ne pas refuser les projets.</li> <li>• Renforcer la prise en compte des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques lors de l'instruction.</li> <li>• Adopter un Plan local de prévention des déchets.</li> <li>• Utiliser le PCAET pour questionner les projets locaux à travers une grille d'analyse des projets.</li> <li>• Intégrer les thématiques PCAET (mobilité, alimentation, zéro déchets...) dans les événements existants par exemple le « festifamille ».</li> <li>• Intégrer le PCAET dans le projet de territoire.</li> <li>• Capitaliser et diffuser le travail sur la qualité de l'air.</li> </ul>



## Bilan axe 2 – Sensibiliser et accompagner les habitants, dans la réhabilitation de leur logement et les économies d'énergie

Actions de l'axe	Principales actions menées contribuant aux objectifs de cet axe	Perspectives pour la CCAVM
<ul style="list-style-type: none"><li>• Action 6 : Favoriser la rénovation énergétique.</li><li>• Action 7 : Agir pour des systèmes de chauffages moins polluants.</li><li>• Action 8 : Sensibiliser les propriétaires aux enjeux Climat Air Energie, en allant à leur rencontre.</li><li>• Action 9 : Réduire la vacance de logements sur le territoire et limiter l'impact des nouvelles constructions.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une <b>permanence de conseil de l'ADIL Yonne</b> sur la rénovation, <b>hébergée par le PETR : 2 000 projets accompagnés</b> sur l'ensemble du territoire couvert par la convention, soit 9 EPCI de l'Yonne. La permanence couvrait les 2 Communautés de communes jusqu'au 31/12/2024. Depuis le 01/01/2025, les permanences ne concernent plus que la CCAVM qui les finance.</li><li>• Participation au salon de l'habitat.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Structuration d'une démarche de sensibilisation et de communication auprès des habitants.</li><li>• Développer un partenariat avec le SDEY pour communiquer sur la pollution liée aux différents systèmes de chauffage.</li><li>• Organiser des événements avec l'ADIL.</li><li>• Travailler les documents d'urbanisme sur le sujet de la rénovation.</li><li>• Mobiliser les logements vacants : poursuivre le travail sur le guide foncier avec les élus et partenaires.</li></ul>



## Bilan axe 3 – Développer une stratégie agricole territoriale en cohérence avec les enjeux climat air énergie

Actions de l'axe	Principales actions menées contribuant aux objectifs de cet axe	Actions programmées	Perspectives pour la CCAVM
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 10 : Accroître le pouvoir de séquestration carbone du territoire et sa biodiversité.</li> <li>• Action 11 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs du territoire dans une transition positive.</li> <li>• Action 12 : Favoriser la nature en ville.</li> <li>• Action 13 : Agir pour organiser des circuits courts et favoriser l'autonomie alimentaire du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Différentes actions sur l'alimentation par le PETR du Pays Avallonnais via le Plan alimentaire territorial :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Actions contre le gaspillage alimentaire dans les crèches, éducation à l'alimentation dans 7 écoles, actions auprès des jeunes : ateliers de cuisine végétarienne, visites d'exploitation locales, sensibilisation anti-gaspi dans la restauration collective.</li> <li>➢ De nombreuses actions réalisées par le PNR du Morvan : opération « arbre isolé », restauration de mares agricoles, formation aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet de labellisation « Ecolo crèche » (subvention CAF) d'une crèche de la CCAVM.</li> <li>• Dans le cadre du Plan alimentaire territorial porté par le PETR : projet d'approvisionnement en produits locaux avec les associations d'aide alimentaire locales ; programme d'accompagnement des acteurs de la restauration collective (loi EGALIM) : EPHAD, écoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussions sur un <b>projet de cuisine centrale.</b></li> <li>• Questionnement sur le maraichage en régie (Ville d'Avallon).</li> </ul>



## Bilan axe 4 – Renforcer l’attractivité du territoire en développant les alternatives à la voiture individuelle

Actions de l’axe	Principales actions menées contribuant aux objectifs de cet axe	Perspectives pour la CCAVM
<ul style="list-style-type: none"><li>• Action 14 : Réduire les besoins de déplacements.</li><li>• Action 15 : Informer et sensibiliser les automobilistes.</li><li>• Action 16 : Favoriser la pratique de l’ éco conduite.</li><li>• Action 17 : Favoriser les véhicules les moins polluants.</li><li>• Action 18 : Développer le covoiturage sur le territoire.</li><li>• Action 19 : Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs.</li><li>• Action 20 : Maintenir une offre de transports en commun attractive, une bonne desserte.</li><li>• Action 21 : Agir sur le trafic de passage de poids lourds.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Différents documents de planification ont été réalisés</b> : Schéma cyclable, Plan local de mobilité (PdMS) et un Plan de déplacements employeurs (PDME) proposé aux entreprises locales.</li><li>• <b>Un travail a été mené avec 3 entreprises</b> du territoire dont Schiever et Pneus Laurent pour organiser le covoiturage intra-entreprise.</li><li>• <b>Des solutions alternatives à la voiture sur le territoire</b> : navette d’Avallon, transport à la demande sur l’ensemble du territoire.</li><li>• Défense du train auprès de la Région.</li><li>• Le pôle multimodal d’Avallon intègre un abri à vélo.</li></ul> <p>En interne à la CCAVM :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d’un compte CCAVM sur la <b>plateforme Mobigo</b> pour le covoiturage et communication aux entreprises,</li><li>• Acquisition d’un <b>vélo à assistance électrique</b> (VAE) partagé pour les agents,</li><li>• Participation chaque année au <b>challenge de la mobilité</b> organisé par la région et à la Journée de la mobilité organisée par la ville d’Avallon.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réalisation de relais mobilités</b> (8 à 13 relais en tout). Les travaux devraient démarrer en 2026. Ils seront complétés par des bornes de recharges. Des « aires d’auto-stop » avec possibilité de recharger son téléphone sont en réflexion sur ces relais. Une réflexion est également menée sur les vélos et les voitures en partage dans les points relais.</li><li>• Améliorer la sensibilisation des communes et des entreprises sur le sujet mobilité.</li><li>• Réaliser une cartographie des emplacements de stationnement vélo et des zones cyclables sur le territoire.</li><li>• S’appuyer sur l’association « Avello » pour promouvoir la pratique du vélo.</li></ul> <p><b>En interne à la CCAVM :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Inciter à la mobilité alternative (covoiturage, vélo),</li><li>• Réaliser une carte de covoiturage pour mettre en lien les agents,</li><li>• Etudier le remboursement de l’abonnement mobigo,</li><li>• Organiser le covoiturage entre élus pour les réunions,</li><li>• Encart « écoconduite » dans la charte interne en cours de rédaction,</li><li>• Forfait mobilité durable ou aide à l’achat d’un VAE (étude pour le budget 2027),</li><li>• Acquérir un deuxième VAE pour les déplacements professionnels (accueil de loisirs, Pôle technique intercommunal),</li><li>• Opération « Savoir rouler à vélo » dans les actions enfance jeunesse,</li><li>• Actions sport nature pour le centre de loisirs,</li><li>• Pilotage et suivi du schéma cyclable, mobilisation des communes,</li><li>• Pilotage et suivi du PDME, mobilisation des entreprises dans le temps,</li><li>• Réaliser une enquête « mobilité » locale tous les 2-3 ans pour affiner les actions de la CCAVM et observer la progression.</li></ul>



## Bilan axe 5 – Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire

Actions de l'axe	Principales actions menées contribuant aux objectifs de cet axe	Actions programmées	Perspectives pour la CCAVM
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 22 : Animer la transition écologique des acteurs du territoire.</li> <li>• Action 23 : Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques chez les acteurs du tourisme et la clientèle.</li> <li>• Action 24 : Rendre les zones d'activités exemplaires.</li> <li>• Action 25 : Développer l'économie circulaire sur le territoire et réduire les déchets à la source.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Plusieurs actions de l'Office de tourisme intercommunal</b> menées sur le sujet : une stratégie <i>slow</i> tourisme, des vélos à assistance électrique (VAE) proposés aux touristes, le réseau de location « VéliBourgogne ».</li> <li>• Concernant les déchets : mise en place de la <b>redevance incitative</b> depuis le 01/01/2016, baisse des tournées de collecte (tous les 15 jours) et optimisation des tournées avec le prestataire, <b>baisse des tonnages d'ordures ménagères</b>, mise en place de sensibilisation aux biodéchets et du compostage .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernant les déchets : lutte contre les dépôts sauvages, programme « Protect'envi », mise en place de filières de tri (plastique souple, BTP).</li> <li>• Mise en place de LED dans les zones d'activité économiques (ZAE).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les moyens pour mobiliser les entreprises de façon individuelle ou collective.</li> <li>• Développer les liens avec les entreprises et l'Office de tourisme.</li> <li>• Renforcer les actions de sensibilisation de tous les publics à l'économie circulaire.</li> <li>• Concernant l'Office de tourisme : définir un séjour « sans voiture » clé en main.</li> <li>• Concernant les déchets :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Renforcer la prévention (soutien ressourcerie et repair café, zones de dons / réemplois en déchetterie),</li> <li>➢ Valoriser les acteurs économiques qui diminuent leurs déchets.</li> </ul> </li> <li>• Concernant les zones d'activités économiques (ZAE) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Définir des exigences d'aménagement ZAE pour les terrains encore disponibles, ou à venir,</li> <li>➢ Définir une stratégie globale visant la densification des ZAE,</li> <li>➢ Etudier la mise en place des fauches tardives / zones de biodiversité sur les terrains des ZAE non utilisés,</li> <li>➢ Intégrer la place pour le vélo dans la voirie des ZAE.</li> </ul> </li> </ul>



## Bilan axe 6 – Développer les énergies renouvelables

Actions de l'axe	Principales actions menées contribuant aux objectifs de cet axe	Perspectives pour la CCAVM
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 26 : Sensibiliser les élus et le grand public aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.</li> <li>• Action 27 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque.</li> <li>• Action 28 : Mieux valoriser la biomasse.</li> <li>• Action 29 : Développer les autres sources d'énergie renouvelables (hydraulique, éolien, géothermie ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au financement pour la réalisation d'un <b>cadastrale solaire</b> par le SDEY disponible depuis le site internet de la CCAVM.</li> <li>• En 2023 : <b>étude de faisabilité</b> portée sur la pertinence d'installer des panneaux photovoltaïques (PV) en toiture sur certains bâtiments publics du territoire. Approfondissement de l'étude sur 5 communes pour de l'autoconsommation collective : Saint-Moré, Arcy-sur-Cure, Lucy-le-Bois, Cussy-les-Forges et Domecy-sur-Cure.</li> <li>• Un <b>projet de développement de PV</b> pour créer une boucle d'autoconsommation collective. La CCAVM a fait un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes, 8 sont intéressées pour être productrices.</li> <li>• Des <b>groupements de commandes de PV</b> pour les particuliers sur le territoire par le Parc du Morvan.</li> <li>• Des <b>achats groupés</b> sont en cours mais il s'agit d'opérations complexes.</li> <li>• Un <b>projet public/privé est en cours à Annay la Côte</b>. L'objectif est notamment de revendre de l'électricité à la CCAVM qui a fait part de son intérêt.</li> <li>• Réalisation d'un <b>zonage EnR</b> par le PETR du Pays Avallonnais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le PLUi : revoir les règles des panneaux photovoltaïques sur les logements.</li> <li>• Valoriser la chaleur fatale des entreprises locales.</li> <li>• Définir un positionnement de la CCAVM sur les projets agrivoltaïques.</li> </ul>



## Bilan axe 7 – Transformer la Communauté de Communes et les communes en administrations exemplaires

Actions de l'axe	Principales actions menées contribuant aux objectifs de cet axe	Actions programmées	Perspectives pour la CCAVM
<ul style="list-style-type: none"><li>• Action 30 : Faire des acteurs publics des éco acteurs exemplaires.</li><li>• Action 31 : Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services.</li><li>• Action 32 : Élaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation.</li><li>• Action 33 : Rendre exemplaire l'éclairage public.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation d'une <b>réhabilitation exemplaire</b> pour accueillir les locaux du service technique et du service de gestion des déchets ménagers (terre crue, ossature bois, PV, récupération eaux de pluie).</li><li>• Engagement de la CCAVM dans un <b>Schéma Directeur Immobilier et Energie</b> (SDIE).</li><li>• Concernant les marchés publics : <b>intégration d'un critère environnemental</b> à hauteur de 10% pour la flotte de collecte des ordures ménagères, prise en compte des enjeux environnementaux dans le marché de fourniture alimentaire des crèches et structuration du processus de marchés (avec l'appui d'une juriste).</li><li>• <b>Achats</b> : couches écologiques (4 crèches), jouets de seconde main, producteurs locaux (enfance jeunesse).</li><li>• Gymnase chauffé par plaquettes forestières avec petit <b>réseau de chaleur</b>.</li><li>• <b>Baisse des consommations d'eau</b> de la piscine.</li><li>• Plusieurs communes du territoire sont passés à <b>l'éclairage LED</b>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le règlement intérieur de la CCAVM : annexion d'une charte éco-gestes (délibération à venir).</li><li>• Intégration d'un axe « transition écologique » dans le plan de formation.</li><li>• Refonte des fiches de poste afin d'intégrer comment chaque poste peut agir sur la transition écologique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Engager les actions peu coûteuses du SDIE à court terme, à long terme : planifier les investissements pour mener à bien le SDIE.</li><li>• Mettre en place un suivi annuel / mensuel des consommations d'énergie et d'eau.</li><li>• Tenir compte du confort d'été dans les travaux de rénovation.</li><li>• Renforcer l'éco-responsabilité de la commande publique .</li><li>• Poursuivre les actions de formation (CAUE) auprès des élus.</li><li>• Application de la loi AGEC (part de produits issu de réemploi).</li><li>• Implication des usagers des bâtiments en particulier les associations pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments de la CCAVM.</li><li>• Se coordonner avec la Ville d'Avallon sur le projet de réseau de chaleur pour raccorder des bâtiments CCAVM.</li><li>• Trouver des alternatives aux climatisations pour les crèches.</li><li>• Étudier la récupération d'eau lors des vidanges de la piscine.</li></ul>

## Conclusion : un avancement positif sur les sujets clés du territoire

- Malgré les difficultés rencontrées, de nombreuses actions ont été mises en œuvre permettant de contribuer aux objectifs du PCAET, notamment grâce à l'implication des partenaires et des agents. Les **meilleures dynamiques** observées concernent la **mobilité**, les **énergies renouvelables**, **l'alimentation et la qualité de l'air**.
- Pour la mobilité, les moyens humains dédiés en interne ont permis d'élaborer plusieurs documents structurants (**plan de mobilité simplifié, schéma directeur cyclable, plan de mobilité employeur**). L'enjeu est désormais de prioriser et mettre en œuvre les actions identifiées.
- Pour les énergies renouvelables, le territoire bénéficie d'une bonne dynamique locale. Un **projet d'autoconsommation collective** est en cours. L'enjeu est maintenant de mener l'initiative à son terme.
- Concernant l'alimentation, le territoire bénéficie de l'action du PETR du pays Avallonnais dans le cadre du **Projet alimentaire territorial**.
- Concernant la qualité de l'air, le territoire de la CCAVM a bénéficié du **projet PAL-ACTER**, financé par l'ADEME, entre 2021 et 2023. Le projet a permis de déployer une station mobile et 15 capteurs de mesure au cours d'une année complète. La diversité des environnements de mesure et la durée de la campagne ont permis d'établir un diagnostic précis de la pollution de l'air ambiant sur l'ensemble de ce territoire rural et pour toutes les saisons. L'enjeu pour la CCAVM est aujourd'hui de **capitaliser sur le travail mené et d'identifier des actions** à mettre œuvre.
- Enfin, en matière d'exemplarité, **le chantier du Pôle technique intercommunal (PTI)** mérite d'être souligné. Ces locaux de 100 m<sup>2</sup>, acquis par la CCAVM en 2021, accueillent depuis août 2025 les services techniques et les équipes en charge de la gestion des déchets. La collectivité a ainsi porté un **projet de bâtiment innovant et exemplaire** à plusieurs titres, notamment par le recours à une ossature bois et à des dispositifs de récupération des eaux de pluie, illustrant sa volonté de réduire l'empreinte environnementale de son patrimoine bâti.



Photo Solal Duchêne © AVALLON Agence  
Publié en novembre 2024 sur Lyonne.fr

# **BILAN TRANSVERSAL**

**04**

## État des lieux de la dynamique territoriale

Grands thèmes du PCAET : Acteurs / actions y contribuant :	Patrimoine et éclairage public	ENR	Rénovation des logements	Biodiversité	Agriculture / alimentation	Qualité de l'air	Mobilité durable	Économie durable / éco-tourisme	Sensibilisation / formation
Actions réalisées par la CCAVM	Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) ; Construction biosourcée	Cadastre solaire ; Projet d'autoconsommation collective	Convention ADIL	Protection des espaces dans le PLUi ; fauches tardives	Alimentation dans les crèches	Programme Pal-Acter	Vélo, covoiturage, relais mobilité, travail avec les entreprises, autopartage, TAD	Via les marchés publics	Communication
Actions réalisées par les communes (non exhaustif - recensement via le formulaire envoyé)	LED pour l'éclairage public ; Rénovation énergétique bâti communal	Installation de panneaux photovoltaïque (PV) en toiture		Actions en faveur de la biodiversité					
Actions réalisées par les partenaires du PCAET	SDEY : appui des communes	PNR du Morvan : schéma directeur des énergies, ateliers, études réseau chaleur, panneaux PV ; SDEY : cadastre solaire ; géothermie ; Plan paysage énergie CD89 ; Chambre Agriculture	ADIL : Permanences, conseils, animations et communications	PNR du Morvan : renaturation ; CD89 ; PETR : Natura 2000	Chambre d'agriculture ; PETR : plan alimentaire territorial (PAT) ; PNR du Morvan : prospective Morvan 2050, agroécologie	ATMO BFC : programme Pal-Acter ; PETR : contrat local de santé	PNR : challenge de la mobilité ; CD89 : routes départementales	PNR du Morvan animation ; Office de Tourisme : slow tourisme ; CCI : économies d'énergie	ATMO BFC ; SDEY ; ADIL ; CCI ; PETR : événements culturels éco-responsables
Acteurs en appui	ADEME ; réseau Générateurs (ENR) ; DDT ; DREAL ; CAUE (bâti) ; ATD 89 ; CD89 ; Agences de l'eau (financeurs)								
Associations	Yonne Nature environnement, Alterre BFC, LPO BFC, Semeurs du possible, Avello, Energies Partagées...								
Actions réalisées par les acteurs économiques (non exhaustif)	Schiever : covoiturage promu, challenge de la mobilité, réduction des consommations, ENR, modernisation parc froid ; Pneu Laurent : gaz vert et électricité renouvelable, pompes à chaleur, réduction consommations d'eau (en cours) ; Hôpital : construction RE2020, raccordement réseau chauffage urbain. Réseaux potentiels pour fédérer les acteurs économiques autour du PCAET : Réseau des entreprises pour le climat dans l'Yonne ; Club énergie climat à la CCI.								

- Sur le territoire de la CCAVM, de **nombreux acteurs** sont impliqués sur les thématiques du PCAET et les entretiens menés ont également souligné **l'existence d'une dynamique territoriale en faveur de la transition écologique**. C'est un atout fort pour la dynamique locale. Cependant, le PCAET a surtout été construit autour d'actions pilotées par la CCAVM (sur 33 actions, la CCAVM en pilote 20). Le PCAET peut donc enrichir sa dimension territoriale avec davantage d'actions portées par d'autres acteurs, voire des actions multi-acteurs (où chacun joue un rôle pour un même objectif).
- Les entretiens réalisés avec les partenaires ont révélé que les liens peuvent être largement renforcés entre la CCAVM et les forces vives du territoire. → **La CCAVM peut encore consolider, via l'animation de son PCAET, sa connaissance des dynamiques en cours et l'identification de synergies entre acteurs.**

## Perception du rôle du PCAET

### Un PCAET encore peu fédérateur

- L'élaboration du PCAET a favorisé la **création d'espaces d'échanges** sur les sujets climat-air-énergie, comme le Club Climat.
- Les nombreuses actions observées ont plutôt trouvé leur genèse **en fonction des opportunités**, par exemple en réponse à des appels à projets.
- Les entretiens avec les partenaires ont relevé que la transition énergétique reste perçue comme un **sujet lointain** pour de nombreux élus. Cela s'explique par un **manque de coordination** intercommunale, des **moyens financiers limités** mais également l'existence d'autres problématiques, en particulier pour les communes rurales.
- En conséquence, **le PCAET n'a pas encore pleinement joué son rôle** de cadre fédérateur et d'impulsion territoriale. Les différentes actions menées sur le territoire de la CCAVM au cours des trois dernières années en matière de transition écologique se sont déroulées en dehors du cadre du PCAET.

## Suivi et gouvernance

### Un pilotage et un suivi du PCAET à renforcer

- Le PCAET a fait l'objet d'un portage politique insuffisant et à renforcer par la CCAVM pour embarquer les élus.
- Aucun COPIL global du PCAET n'a été mis en place depuis son approbation. En revanche, des **COPIL thématiques** ont eu lieu sur certaines questions, notamment la mobilité et la qualité de l'air, ce qui montre **l'existence de dynamiques sectorielles**. De plus, l'accompagnement de la CCAVM dans le cadre de l'appel à projets "Cit'ergie Strat" pour l'évaluation de sa politique climat air énergie en 2021 a permis de réaliser une réunion avec les chefs de service de la CCAVM et les agents du Pays Avallonnais afin de faire le bilan des actions du PCAET réalisées en 2021. Ces échanges ont permis d'évoquer les difficultés techniques pour mener à bien des projets.
- **Côté technique**, les actions du PCAET n'ont pas fait l'objet d'un suivi spécifique. En revanche, des **suivis par sujet** ont été effectués, notamment du côté de la mobilité et du Plan alimentaire Territorial.
- En conséquence, **le PCAET n'a pas été pleinement approprié par l'ensemble des parties prenantes**, qu'il s'agisse des services internes, des élus ou des partenaires.

## Zoom sur la perception du PCAET par les communes

### Appropriation du PCAET par les communes

- Dans le cadre de l'évaluation, un questionnaire a été adressé aux 48 communes de la CCAVM afin de recueillir leur perception de l'avancement de la transition écologique, du rôle joué par la communauté de communes et par le PCAET, ainsi que leur retour sur les actions menées et les pistes d'amélioration.
- 9 communes ont répondu au questionnaire.

### Perception de l'avancée de la transition écologique et du rôle du PCAET

- La majorité des communes répondantes estiment que la transition écologique est un sujet déjà engagé localement, souvent depuis plusieurs années.
- Les réponses montrent que pour la moitié des communes ayant répondu, le PCAET n'a pas permis de renforcer l'engagement en faveur de la transition écologique. Les raisons identifiées concernent le manque de budget et un manque d'engagement des habitants.
- Pour trois communes, le PCAET a permis **d'amorcer ou de renforcer les dynamiques existantes**.

### Freins identifiés à la mise en œuvre de la transition écologique

- Manque de moyens financiers
- Manque d'ingénierie
- Méconnaissance des enjeux et des dispositifs d'aide.

### Perception du rôle de coordonnateur de la CCAVM

- Les réponses montrent que les communes ayant répondu sont globalement satisfaites des échanges avec la CCAVM, sur les sujets suivants : points relais, transport et service à la personne, ordures ménagères, appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Toutefois, **plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés concernant l'animation du PCAET** par la CCAVM :

- Un besoin d'échanges pour informer les élus et les habitants (réunions dans les communes, interventions en conseil municipal pour présenter le PCAET, etc),
- Une meilleure valorisation des actions menées dans les communes, afin de renforcer la visibilité des initiatives locales,
- Un accompagnement pour orienter les communes vers les aides financières disponibles.

Par ailleurs, les communes ont mis en avant les **thématiques environnementales qu'elles jugent prioritaires** pour les prochaines années :

- Le développement des énergies renouvelables,
- La rénovation énergétique des bâtiments,
- L'adaptation aux effets du changement climatique (sécheresse, inondations).

Le questionnaire a également permis d'identifier des **typologies d'acteurs qu'il pourrait être intéressant de mobiliser**, notamment des collectifs d'habitants, des commerçants et des associations (exemple : les amis de Voutenay).

## Zoom sur la perception des moyens nécessaires et disponibles au sein de la CCAVM

### Des moyens limités pour piloter le PCAET

- Les partenaires rencontrés ont tous souligné le **manque de moyens humains dédiés**. Pour la plupart, ils n'avaient plus de lien avec la CCAVM sur le sujet du PCAET depuis son élaboration. En effet, plusieurs postes clés sont restés vacants au sein de la CCAVM : Directeur Général des Services, Directeur des déchets ménagers, Directeur du pôle petite enfance, enfance, jeunesse. Le poste de chargé en mission en charge du PCAET a également connu un renouvellement important.
- Ainsi, il n'a **pas été possible pour la collectivité d'assurer pleinement l'animation de la dynamique territoriale** autour du PCAET et encore moins la continuité du suivi des actions sur la première période de mise en œuvre.
- Lors de la genèse même du PCAET, aucun animateur n'était dédié au PCAET. L'élaboration s'est inscrite dans le cadre d'un marché de mutualisation lancé par le SDEY, dont l'objectif était d'assurer la cohérence de la planification territoriale à l'échelle des EPCI du nord de l'Yonne et de l'Avallonnais.
- Du côté des **communes**, certaines comptent moins de 200 habitants et disposent de **très peu de moyens humains pour contribuer au PCAET**, hormis les secrétaires de mairie et quelques adjoints techniques.
- Par ailleurs, la CCAVM a connu ces dernières années une prise de compétences sur plusieurs sujets structurants (autorité organisatrice de la mobilité, piscine), ce qui a conduit à **prioriser la structuration interne**.
- Pour ce qui est des moyens financiers, le PCAET a été perçu comme un **moyen de mobiliser de nouveaux financements** (appels à projets, fonds vert).

# **CONCLUSION ET PISTES D'AMELIORATIONS**

# **05**

## Bilan de l'outil PCAET

### Ce que le PCAET a permis

- ✓ Mettre en mouvement des acteurs et des espaces d'échanges sur les sujets climat-air-énergie, lors de l'élaboration du Plan Climat,
- ✓ Mobiliser 1 poste d'animation territoriale sur le plan climat à la CCAVM,
- ✓ Affirmer une volonté et une ambition sur le territoire via un portage politique présent mais restreint,
- ✓ Rechercher des sources nouvelles de financement (appels à projets, fonds vert, ADEME...),
- ✓ Renforcer la connaissance des enjeux climat-air-énergie des élus communaux, des acteurs économiques, des habitants...

### Les rôles que le PCAET peut mieux remplir à l'avenir :

- ✗ Un projet commun mobilisateur et fédérateur sur le territoire,
- ✗ Permettre une coordination des actions et un suivi entre les acteurs à l'échelle locale sur la transition écologique, avec une valorisation des actions menées,
- ✗ Permettre un pilotage des actions de la collectivité à l'aune des objectifs climat,
- ✗ Permettre une prise en compte intégrée des sujets climat-air-énergie dans les projets et programmes de la collectivité,
- ✗ Développer de nouvelles approches / partenariats pour faire face aux défis de la transition écologique,
- ✗ Avoir un effet de levier sur les actions de transition écologique locale.

Pour tendre vers ces rôles clés que peut jouer un PCAET, la continuité de l'animation assurée par la CCAVM et le développement de partenariats pourraient être un facteur de réussite important.

## Pistes d'amélioration et préconisations

- Mieux faire connaître le plan climat (ex : interventions dans les conseils municipaux, valorisation des actions réalisées...),
- Renforcer le lien avec les communes :
  - Mieux connaître leurs actions et besoins, identifier avec les communes des sujets d'ingénierie mutualisée pouvant être portés par la CCAVM,
  - Faire mieux connaître les actions CCAVM auprès des communes et les mobiliser sur des sujets en lien avec leurs compétences,
- Renforcer les moyens humains à l'échelle territoriale :
  - Au sein de la CCAVM : précision des fiches de poste, recrutement, recours à des prestations de service ou conventionnement avec des partenaires...
  - S'appuyer sur les forces vives du territoire dont les actions contribuent au PCAET pour les démultiplier,
- Renforcer l'animation et la gouvernance autour du PCAET en interne et en externe :
  - Pérenniser 1 COFIL partenarial, a minima une réunion par an,
  - En interne : bilan des actions lors d'une réunion régulière réunissant les services ; lien renforcé avec les services porteurs de la CCAVM afin de suivre les programmes et actions contribuant au PCAET (SDIE, crèches, piscine...),
  - Capitaliser sur le lien avec les entreprises dans le cadre de la mobilité pour continuer à travailler avec elles sur d'autres sujets PCAET,
- Mettre en place un suivi simple et fiable des actions avec un nombre limité d'indicateurs, mettre en valeur les résultats et bénéfices du PCAET,
- Former les élus de la prochaine mandature (en particulier sur les bénéfices de la transition écologique, en s'appuyant par exemple sur des visites inspirantes),
- Renforcer la prise en compte de l'adaptation au changement climatique (en lien avec les enjeux agricoles et la ressource en eau),
- Renforcer les actions agissant sur les leviers de sobriété (questions sur les usages et besoins en énergie, eau, ressources).

Remarque : le travail en cours de structuration interne au sein de la CCAVM constitue une base solide pour mener les actions du PCAET.

# **SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC LES PARTENAIRES**

# **06**

## Synthèse entretien – PETR du Pays Avallonnais

### Dynamique territoriale

- Des dynamiques surtout subies,
- Pas de volontarisme partagé à l'échelle des 48 communes. Toutefois des initiatives comme le projet de solarisation des toitures publiques,
- Le PCAET n'a pas joué son rôle de cadre fédérateur. Les actions menées auraient sans doute été les mêmes sans le PCAET,
- Le Parc arrive à fédérer la partie du territoire qu'il couvre. Cependant, les élus ont tendance à se décharger sur les compétences du parc.

### Appropriation du PCAET

- Il y avait un partenariat avec la CCAVM dans le cadre de l'action du PCAET sur la rénovation énergétique,
- Le service rénovation a été arrêté et récupéré sous un autre format. Maintenant c'est l'ADIL (depuis 5 ans) de L'Yonne qui a récupéré le dossier. Le PETR héberge juste la permanence du pôle rénovation conseil de l'Avallonnais, uniquement pour la CCAVM depuis le 01/01/2025.

### Coordination avec la CCAVM

- Le PETR en tant que structure est lié à la CCAVM, les élus de la CCAVM siègent au PETR,
- Constat récemment que les élus font de moins en moins de lien entre ce que fait le Pays et la CCAVM,
- Le PETR se tient à disposition de la CCAVM pour mener des actions. Mais la CCAVM ne passe pas commande auprès du Pays,
- Plutôt des relations entre techniciens, notamment sur la mobilité,
- L'impulsion pour mener des actions vient souvent des techniciens.

### Pistes d'amélioration / prochaines étapes

- Stabilisation du PAT, consolidation des acquis,
- Bilan PAT 2024 : <https://cloud.avallonnais.fr/s/J4rWPBYG7gbAafk?openfile=true>,
- Un projet de révision du SCoT où il s'agira de renforcer la trame verte et bleue. Besoin de renforcer aussi le volet climat,
- Pour le PCAET : avoir une personne qui suit le PCAET sur la durée (sans discontinuité comme actuellement) ; mettre en place des COPIL.

## Synthèse entretien – DREAL

### Dynamique territoriale

- Difficile de répondre, pas de connaissance de la CCAVM. En poste depuis deux ans seulement,
- Lecture très positive du PCAET : démarche volontaire, parmi les premières générations de PCAET dans la Région. Une bonne base pour engager des actions.

### Facteurs clés de réussite dans les PCAET accompagnés par la DREAL

- Le portage politique et la sensibilisation des élus.

### Recommandations pour le prochain PCAET

- Réaliser un bilan à mi-parcours solide, au-delà de l'obligation réglementaire, pour relancer la dynamique territoriale,
- Mettre en place un suivi simple et fiable des actions avec un nombre limité d'indicateurs pertinents. Dans le PCAET de la CCAVM il y a trop d'indicateurs,
- Suivre des indicateurs macro (GES, consommations) pour mesurer l'évolution globale,
- Remobiliser les acteurs, en valorisant réussites et difficultés, et en impliquant au-delà de l' élu référent sur le PCAET,
- Organiser le COPIL de restitution du bilan à mi-parcours comme étant un moment de délibération sur les priorités à venir en termes d'action,
- Enjeu de prendre en compte la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) dans le prochain PCAET et de suivre les évolutions de la SNBC et la PPE.

# Synthèse entretien – Atmo BFC

## **Dynamique territoriale**

- Des résistances au changement plus marquées sur la CCAVM par rapport à d'autres territoires,
- Idées reçues du territoire : il n'y aurait pas de problématique de qualité de l'air. Les problématiques existantes viendraient principalement du tourisme et du bassin parisien.

## **Coordination avec la CCAVM**

- Un partenariat avec la CCAVM entre 2021 et 2024. Travail avec la CC sur trois volets :
  - Une formation à la prise en main de la plateforme OPTTEER,
  - Qualité de l'air intérieur : Atmo a réalisé des campagnes de sensibilisation à destination des communes et des formations des agents. Il y avait également un volet rénovation. La CCAVM est soumise à la problématique du radon. Il y a eu pas mal de campagne de mesures, un accompagnement dans le cadre des rénovations énergétiques,
  - Qualité de l'air extérieur : le projet PAL-ACTER entre 2022 et 2023. Campagne sur la qualité de l'air extérieur. Un plan de communication pour sensibiliser aux résultats a été diffusé et un plan d'action a été proposé par Atmo BFC. 3 réunions en 2023 : impact du trafic routier, impact du chauffage, impact des polluants estivaux,
  - Enjeu aujourd'hui de valorisation/communication de ces connaissances.

## **Pistes d'amélioration / prochaines étapes**

- Faire changer la résistance au changement,
- Le problème de pilotage est dommageable car il s'agit d'un bon PCAET,
- Avoir un animateur PCAET qui s'inscrit dans la durée.

# Synthèse entretien – Chambre d’agriculture de l’Yonne

## **Dynamique territoriale**

- L’Avallonnais est un territoire tourné vers l’élevage, comparé au reste du Département,
- Enjeux très fort de l’adaptation au changement climatique (sécheresse, sujet de l’eau). Sujet qui parle aux agriculteurs,
- Besoin de diversification.

## **Coordination avec la CCAVM**

- Pas de lien avec la CCAVM au cours des dernières années. En revanche des échanges avec le PETR sur le PAT,
- De façon générale, la Chambre a du mal à suivre les PCAET. Cependant, elle se tient à disposition de la CCAVM pour l’accompagner sur tout sujet relatif à l’agriculture.

## **Pistes d’amélioration / prochaines étapes**

- Accompagnement possible sur le renouvellement des générations en agriculture, le sujet de l’autoconsommation collective, la réduction des produits phytosanitaires et la diversification des exploitations.

## Synthèse entretien – DDT de l'Yonne

### **Dynamique territoriale**

- A l'échelle du Département : l'intégralité des territoires ont un peu de mal à lancer leur PCAET,
- Un territoire qui ne semble pas proactif, hormis sur les sujets mobilité et qualité de l'air,
- Le projet PAL-ACTER : une belle opération qui n'était pas inscrite dans le PCAET. Des actions sont menées mais hors cadre du PCAET,
- Enjeu que les agents s'approprient les actions du PCAET qui les concernent.

### **Coordination avec la CCAVM**

- Vision très lointaine des actions menées car absence de COPIL,
- L'animation du PCAET doit venir du territoire, mais la DDT ne peut avoir la démarche d'aller vers,
- Participation à l'élaboration du PCAET, notamment au moment des fiches actions. Le PNR a également beaucoup participé notamment sur l'énergie. Il a accompagné plusieurs communes du territoire dans leur zones d'accélération des énergies renouvelables.

### **Regard sur le PCAET**

- PCAET très ambitieux. Enjeu de valoriser ce qui a été mené et qui n'était pas dans le PCAET,
- Enjeu de mobiliser d'autres partenaires sur le territoire, pour que la CCAVM ne soit pas la seule à porter des actions. Le PCAET doit être partenarial.

### **Pistes d'amélioration / prochaines étapes**

- Organiser des COTECH et des COPIL,
- Suivre les évolutions de la SNBC et la PPE,
- Réaliser le bilan à mi-parcours,
- Création d'un club PCAET très récemment : utile que la CCAVM y participe, il s'agira d'échanges entre Chargé(e)s de mission pour se partager des bonnes pratiques.

## Synthèse entretien – Parc du Morvan

### Coordination avec la CCAVM

- Le PNR était très présent lors de l'élaboration du PCAET. Mais il n'y a pas eu de suite après le démarrage du PCAET. Un point a eu lieu avec la précédente Chargée de mission pour connaître les actions du PCAET sur l'adaptation au changement climatique.

### Regard sur le PCAET

- PCAET très ambitieux. Enjeu de valoriser ce qui a été mené et qui n'était pas dans le PCAET,
- Enjeu de mobiliser d'autres partenaires sur le territoire, pour que la CCAVM ne soit pas la seule à porter des actions. Le PCAET doit être partenarial.

### Actions du PNR

- Le Parc a adopté en juin ses axes stratégiques TEPOS, avec une ambition forte à horizon 2035. Un schéma directeur des énergies (SDE) a été élaboré avec la participation des élus du territoire. Il serait pertinent de permettre une appropriation à l'échelle de toute la CCAVM, pas seulement des communes situées dans le périmètre du Parc,
- Une étude de faisabilité est en cours avec la ville d'Avallon sur un réseau de chaleur. Le Parc a également animé des ateliers d'acculturation énergie-climat pour les élus du Grand Site,
- Concernant l'agriculture, le Parc agit via plusieurs volets : eau, rivières, Mesures Agri-Environnementales (ce dispositif permet d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale) dans le but de maintenir les prairies. Les agriculteurs doivent suivre une formation pour accéder aux MAE. Pas d'intensification particulière des actions du Parc sur la CCAVM dans le cadre du PCAET,
- Présence de sites Natura 2000 sur la CCAVM. Formations zéro phyto en 2021-2022 pour agents et élus d'Avallon. Appels à projets pour encourager les communes à s'engager sur la nature en ville,
- Le PNR collabore avec les animateurs du Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- Le Parc anime le réseau des offices de tourisme. Une grande journée de cohésion autour de la transition écologique a eu lieu l'an dernier,
- Un groupement de commande pour des installations photovoltaïques en autoconsommation pour les particuliers a été lancé. Succès : beaucoup de participation en réunions publiques et 35 foyers ayant passé commande, dont plusieurs sur la CCAVM.

## Synthèse entretien – SDEY

### **Dynamique territoriale**

- Le SDEY travaille à l'échelle communale, ce qui rend difficile une vision globale par EPCI,
- Une dynamique autour de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables est observée,
- Le syndicat pousse fortement la géothermie, avec plusieurs études d'opportunité ou de faisabilité sur les communes adhérentes, parfois en lien avec le Parc du Morvan,
- Un travail important d'animation se structure, avec trois Chargés de mission dédiés. Le SDEY a également candidaté auprès de l'ADEME pour devenir opérateur du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial, afin de redistribuer le Fonds Chaleur aux petites communes ; Avallon figure parmi les projets ciblés.

### **Plusieurs actions du PCAET mentionnent le SDEY comme pilote ou partenaire :**

- Action 17 - Véhicules moins polluants : le SDEY avait déployé des bornes de recharge et proposé une aide à l'achat de véhicules électriques, mais cette mission a été arrêtée. Aujourd'hui, l'installation est portée par des acteurs privés,
- Action 26 - Sensibilisation aux EnR et économies d'énergie : les Conseillers en Energie Partagé interviennent auprès des communes, mais il n'existe pas encore de suivi consolidé des consommations. Le SDEY ne travaille pas directement avec le grand public ; l'ADIL est citée comme partenaire utile,
- Action 27 - Développement du solaire : Le SDEY a produit un cadastre solaire et vient de créer une Personne Morale Organisatrice pour faciliter l'autoconsommation collective et la revente d'électricité,
- Action 28 - Biomasse : le syndicat n'intervient pas sur la méthanisation, mais la SEM Yonne Énergie peut jouer un rôle sur les gros projets,
- Action 29 - Développement d'autres EnR : le SDEY n'agit que sur la géothermie (pas d'intervention sur l'éolien ou la chaleur fatale),
- Action 32 - Schéma directeur immobilier : le service CEP réalise des audits énergétiques ponctuels, mais il n'existe pas de suivi régulier faute de transmission des factures par les communes,
- Action 33 - Éclairage public exemplaire : échanges entre le Parc et le SDEY autour de la pollution lumineuse.

### **Pistes d'amélioration :**

- Importance d'une communication régulière entre les partenaires et la CCAVM,
- Les dynamiques sont très dépendantes des élus et fortement impactées par le turnover. Un effort de relance et de coordination sera nécessaire après les élections de 2026 pour remettre tout le monde en mouvement.

### **Perspectives / futurs projets au sein du SDEY :**

- Devenir régie chaleur pour porter techniquement et financièrement les projets de chaleur renouvelable,
- Proposer un service de maîtrise d'œuvre pour accompagner les communes sur leurs rénovations,
- Renforcer la structuration interne (le service énergie est passé de 1 à 11 personnes en 10 ans) et mieux se faire connaître sur l'ensemble du territoire,
- Avancer sur les projets CCRT avec l'ADEME (décision attendue au premier trimestre 2026) : un portefeuille de 24 projets, dont Avallon, est déjà identifié. Ce portefeuille n'est pas fermé.